



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur l'éducation et la formation performantes des enseignants¹

*Conseil ÉDUCATION, JEUNESSE, CULTURE ET SPORT
Bruxelles, 20 mai 2014*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

" LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT LE CONTEXTE POLITIQUE DANS LEQUEL S'INSCRIT CETTE
QUESTION, TEL QU'IL EST DÉCRIT DANS L'ANNEXE DES PRÉSENTES
CONCLUSIONS,

CONSIDÈRE CE QUI SUIT:

1. Il est notoire qu'un enseignement de qualité est un des éléments essentiels pour obtenir de bons acquis d'apprentissage, en développant les connaissances, les compétences, les attitudes et les valeurs dont les apprenants ont besoin pour se réaliser pleinement, tant à titre personnel que comme membres actifs de la société et du monde du travail.
2. Dans un monde en mutation rapide, le rôle des enseignants - et ce que l'on attend d'eux évolue tout aussi rapidement, puisqu'ils doivent s'adapter aux défis que posent les nouveaux besoins en termes de compétences, les progrès technologiques rapides et la diversité sociale et culturelle croissante, ainsi qu'à la nécessité d'assurer un enseignement plus individualisé et de répondre à des besoins d'apprentissage spécifiques.

¹ Aux fins du présent texte, le terme "*enseignant*" englobe les professeurs dans les écoles, les enseignants et formateurs relevant de la FEP et les formateurs d'adultes. Les termes "formateurs d'enseignants" sont utilisés en référence à toutes les personnes qui contribuent activement à la formation formelle des futurs enseignants et des enseignants, que ce soit au niveau de leur formation initiale ou du développement professionnel continu.

P R E S S E

3. Les formateurs d'enseignants ont un rôle crucial à jouer pour préserver - et améliorer - la qualité du corps enseignant. Dispenser aux futurs enseignants une formation initiale de qualité, aider les enseignants en début de carrière ("insertion") et assurer un développement professionnel continu sont autant de facteurs importants pour parvenir à ce que des candidats qui conviennent soient attirés vers la profession d'enseignant et que les enseignants maîtrisent et conservent les compétences nécessaires pour être performants dans les classes d'aujourd'hui.
4. Pour améliorer les programmes de formation et les procédures de recrutement des enseignants, il faut commencer par recenser les compétences professionnelles dont ils auront besoin aux différentes étapes de leur carrière. Les cadres de compétences professionnelles peuvent être utilisés pour relever les niveaux de qualité, si l'on y précise quelles sont les connaissances, les compétences et les attitudes que les enseignants, y compris dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelles (EFP) et de la formation des adultes, devraient posséder ou acquérir. De la même manière, ce type de cadres peut être utile aux formateurs qui préparent les enseignants à assumer leurs fonctions.

EST CONSCIENT DE CE QUI SUIT:

1. Il n'est pas rare que de nouveaux enseignants abandonnent prématurément le métier et ce phénomène peut constituer une perte importante pour les personnes concernées ainsi que pour l'ensemble du système. Les programmes de formation initiale des enseignants qui, dès le début, préparent adéquatement les enseignants, combinés avec des mesures d'insertion, du mentorat et un accompagnement et une meilleure prise en compte du bien-être personnel et professionnel des enseignants, peuvent contribuer à y remédier.
2. La formation des enseignants devrait être considérée comme un élément à part entière permettant d'atteindre l'objectif plus large qu'est le renforcement de l'attrait et de la qualité de la profession. À cette fin, il faut mettre en place des mesures adaptées de sélection, de recrutement et de maintien dans la profession, une formation initiale performante, un accompagnement en début de carrière, un système d'apprentissage et de développement professionnels tout au long de la carrière, un feedback pédagogique et des mesures d'incitation destinées aux enseignants.
3. Les programmes de formation des enseignants, qu'ils s'adressent aux futurs enseignants avant le début de leur carrière ou à des enseignants en activité dans le cadre du développement professionnel continu, devraient avoir la souplesse nécessaire pour s'adapter aux évolutions dans la manière d'enseigner et d'apprendre. Ils devraient se fonder sur l'expérience des enseignants eux-mêmes et chercher à stimuler les approches interdisciplinaires et collaboratives, afin que les établissements d'enseignement et les enseignants considèrent que le travail en coopération avec les différentes parties intervenantes (collègues, parents et employeurs, par exemple) fait partie de leur mission.
4. Le développement rapide des outils pédagogiques numériques et des ressources éducatives libres oblige aussi les enseignants à en acquérir une maîtrise suffisante afin de pouvoir se doter des compétences numériques pertinentes et de les utiliser de manière efficace et à bon escient dans leur enseignement. Ces nouveaux outils peuvent également contribuer à assurer l'égalité d'accès de tous à une éducation de qualité.

ESTIME QUE:

1. La formation initiale des futurs enseignants devrait leur apporter les compétences essentielles nécessaires pour dispenser un enseignement de qualité, mais aussi les motiver à acquérir et à actualiser des compétences tout au long de leur carrière. Tout en tenant pleinement compte des contextes nationaux, cette formation devrait non seulement porter sur des savoirs et des compétences pédagogiques renforcées par des périodes intégrées d'expérience pédagogique pratique, mais elle devrait aussi encourager les enseignants à réfléchir à leur pratique et à travailler ensemble, à s'adapter à des classes multiculturelles et à accepter l'exercice de l'autorité.
2. Les programmes de formation des enseignants devraient accorder davantage d'attention à des questions spécifiques comme les méthodes qui fonctionnent pour aider les apprenants à acquérir des compétences transversales telles que la culture numérique, la capacité d'apprendre à apprendre, l'esprit d'entreprise et la pensée créative et critique, ainsi qu'à renforcer leurs compétences linguistiques. En outre, il faudrait s'intéresser aux moyens qui permettent d'aider efficacement différents groupes d'apprenants, y compris ceux qui ont des besoins particuliers et/ou proviennent de milieux défavorisés.
3. Il pourrait être utile d'appliquer à la formation initiale des enseignants des dispositifs d'assurance de la qualité et de la soumettre à des évaluations régulières, en s'intéressant plus particulièrement à la manière dont les acquis d'apprentissage requis sont atteints, à la qualité et à la durée appropriée de l'expérience pratique et à l'utilité de ce qui est enseigné.
4. On pourrait renforcer le rôle des établissements d'enseignement supérieur qui offre une formation initiale des enseignants et en faire des plateformes pour former tant les enseignants que les formateurs d'enseignants et pour mener des recherches sur le développement des compétences des enseignants et sur les méthodes d'enseignement et d'apprentissage performantes.
5. Le dialogue et les partenariats entre ceux qui assurent la formation des enseignants et les établissements d'enseignement, ainsi qu'avec des représentants du marché du travail et de la collectivité, peuvent donner des éclairages et des idées utiles pour concevoir et dispenser des programmes de formation des enseignants. Ces partenariats peuvent également contribuer à promouvoir une approche plus coordonnée des certifications, des niveaux de compétences et de la formation à dispenser en conséquence, en particulier dans les domaines de l'EFP et de la formation des adultes.
6. Tant la formation initiale des enseignants que leur développement professionnel continu devraient être basés sur des recherches pédagogiques sérieuses et appliquer des méthodes de formation des adultes fondées sur des communautés de pratique, l'apprentissage en ligne et l'apprentissage entre pairs. Il faudrait que les enseignants aient régulièrement l'occasion d'actualiser leurs savoirs et de recevoir un soutien et une formation en ce qui concerne les modes d'enseignement efficaces et innovants, y compris ceux qui reposent sur les nouvelles technologies.

INVITE LES ÉTATS MEMBRES, DANS LE PLEIN RESPECT DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ ET DE L'AUTONOMIE INSTITUTIONNELLE, ET EN FONCTION DES SITUATIONS NATIONALES, À:

1. Veiller à ce que les programmes de formation initiale des enseignants donnent aux futurs enseignants l'occasion d'acquérir toutes les compétences utiles dont ils auront besoin pour bien commencer leur carrière.
2. Promouvoir l'élaboration de cadres complets de compétences professionnelles pour les enseignants² qui définissent les compétences et les qualités dont ils auront besoin à différents stades de leur carrière ou dans différentes situations d'enseignement. Ces cadres devraient avoir la souplesse nécessaire pour pouvoir s'adapter à l'évolution des besoins et être élaborés en concertation avec toutes les parties intervenantes.
3. Parallèlement, encourager la mise en place de cadres de compétences professionnelles pour les formateurs d'enseignants, qui énoncent les compétences qu'ils doivent maîtriser, tout en renforçant la collaboration et l'échange de pratiques entre pairs et en développant des pratiques comme le mentorat au sein de l'école pour les nouveaux enseignants.
4. Étudier plus avant les possibilités de renforcer la coopération, les partenariats et la mise en réseau avec toute une série d'acteurs pour concevoir les programmes de formation des enseignants.
5. Promouvoir un enseignement et un apprentissage numériques performants, en veillant à ce que les formateurs d'enseignants et les enseignants acquièrent eux-mêmes un niveau suffisant de compétences numériques et à ce qu'ils apprennent comment aider les apprenants à utiliser judicieusement et en toute sécurité les ressources informatiques et comment mieux gérer les processus individuels d'apprentissage, au moyen de programmes de formation des enseignants actualisés, d'une amélioration de l'accès à des ressources pédagogiques libres de qualité et d'une meilleure utilisation de ces ressources.
6. Exploiter les possibilités de financement offertes par les instruments de l'UE, tels que le programme Erasmus+ et, le cas échéant, le Fonds social européen, pour:
 - i) soutenir les politiques des États membres visant à améliorer la qualité de la formation initiale et du développement professionnel continu des enseignants, et
 - ii) favoriser la mobilité des futurs enseignants, du personnel enseignant et des formateurs d'enseignants, et encourager les partenariats stratégiques, l'expérimentation de politiques et les projets prospectifs en matière de formation des enseignants, en particulier pour permettre de tester de nouvelles méthodes et de mettre en pratique les cadres de compétences.

² En s'inspirant du rapport de juillet 2013 de l'ancien groupe de travail thématique "Développement professionnel des enseignants" (encourager le développement des compétences des enseignants pour une amélioration des acquis).

INVITE LES ÉTATS MEMBRES ET LA COMMISSION À:

1. Tirer le meilleur parti des structures "*Éducation et formation 2020*" dans le cadre de la méthode ouverte de coordination afin de renforcer l'élaboration de politiques sur la base d'éléments concrets et de mettre au point et diffuser des pratiques qui ont fait leurs preuves concernant:
 - des programmes performants de formation des enseignants, l'accent étant mis sur la formation initiale et les moyens d'aborder les approches collaboratives de la formation;
 - le développement professionnel des formateurs EFP internes des entreprises, vu le rôle décisif qu'ils jouent dans l'offre de contrats d'apprentissages de qualité et d'autres formes de formation par le travail;
 - l'amélioration de la pertinence des programmes de cours des futurs enseignants et des compétences professionnelles des enseignants et des formateurs, si nécessaire en coopérant plus étroitement avec les employeurs, y compris les entreprises.
2. Exploiter les résultats des études et enquêtes pertinentes, telles que TALIS³, afin de tenir compte des conséquences pratiques des points de vue et avis des enseignants et directeurs d'écoles sur la formation des enseignants.
3. Recenser, par des travaux de recherche, des exemples des méthodes et pratiques les plus performantes pour lesquelles les enseignants aident les apprenants à gérer leur apprentissage avec efficacité dans les environnements d'apprentissage multidimensionnels d'aujourd'hui.

INVITE LA COMMISSION À:

1. Créer des communautés d'enseignants, en particulier de futurs enseignants et d'enseignants récemment recrutés, en utilisant les plateformes européennes existantes pour enseignants comme eTwinning, afin de répandre plus largement dans l'ensemble de l'UE la coopération entre pairs concernant les pratiques d'enseignement.
2. Soutenir la coopération avec les partenaires, les réseaux et les organisations susceptibles d'offrir expérience et savoir-faire dans la conception de programmes performants de formation des enseignants, en particulier de programmes de formation initiale. "

³ Enquête internationale de l'OCDE sur l'enseignement et l'apprentissage.

Contexte politique

1. Articles 165 et 166 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.
2. Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie⁴
3. Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil du 15 novembre 2007 sur l'amélioration de la qualité des études et de la formation des enseignants⁵
4. Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 créant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020")
5. Conclusions du Conseil du 26 novembre 2009 sur le perfectionnement professionnel des enseignants et des chefs d'établissement⁶
6. Communiqué de Bruges du 7 décembre 2010, et conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, sur les priorités de la coopération européenne renforcée en matière d'enseignement et de formation professionnels pour la période 2011-2020⁷
7. Résolution du Conseil du 28 novembre 2011 sur un agenda européen renouvelé dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes⁸
8. Conclusions du Conseil du 26 novembre 2012 sur l'éducation et la formation dans le contexte de la stratégie Europe 2020 – la contribution de l'éducation et de la formation à la reprise économique, à la croissance et à l'emploi⁹
9. Conclusions du Conseil du 15 février 2013 intitulées "Investir dans l'éducation et la formation: une réponse à la communication de la Commission intitulée *"Repenser l'éducation - Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques"* et à l'examen annuel de la croissance 2013"¹⁰
10. Conclusions du Conseil du 25 novembre 2013 sur l'exercice efficace des fonctions de direction dans l'enseignement¹¹

⁴ JO L 394 du 30.12.2006, p. 10.

⁵ JO C 300 du 12.12.2007 p. 6.

⁶ JO C 302 du 12.12.2009 p. 6.

⁷ JO C 324 du 1.12.2010 p. 5.

⁸ JO C 372 du 20.12.2011 p. 1.

⁹ JO C 393 du 19.12.2012 p. 5.

¹⁰ JO C 64 du 5.3.2013 p. 5.

¹¹ JO C 30 du 1.12.2014 p. 2.

11. Règlement (UE) n° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant "Erasmus +": le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport¹²
12. Conclusions du Conseil du 24 février 2014 relatives à une éducation et une formation efficaces et innovantes pour investir dans les compétences - à l'appui du Semestre européen 2014¹³

Autres références

1. Communication de la Commission du 20 novembre 2012 intitulée "*Repenser l'éducation - Investir dans les compétences pour de meilleurs résultats socio-économiques*"
 2. Rapport 2013 du réseau Eurydice intitulé "*Chiffres clés des enseignants et des chefs d'établissement en Europe*"
-

¹² JO L 347 du 20.12.2013, p. 50.

¹³ JO C 62 du 4.3.2014 p. 4.